

Annexe 7

RÈGLEMENTS DE LA PERSONNE LOCATAIRE OU EN PRÊT DE MAISON

1. Toutes les personnes autres que le propriétaire séjournant plus de quarante-huit (48) heures à La Paloma doivent s'enregistrer au secrétariat de l'administration dès leur arrivée.
2. Les personnes autres que le propriétaire occupant la maison ont la responsabilité de prendre connaissance du plan d'urgence.
3. Chacun doit se comporter de manière à ne pas nuire à la tranquillité des résidents, tout particulièrement entre 22 h et 8 h.
4. Une tenue vestimentaire adéquate est de rigueur sur le site. La chemise, le chandail ou la sortie de bain et chaussures sont exigés partout sur le site, sauf à la piscine.
5. Les enfants de moins de dix (10) ans doivent être accompagnés d'un adulte en tout temps dans les rues de La Paloma.

Les enfants de moins de 10 ans ne doivent pas jouer sur les tables de billard. Les adolescents de dix (10) à seize (16) ans doivent être accompagnés d'un adulte pour jouer au billard et doivent jouer sur la même table que l'adulte responsable.
6. Les animaux domestiques suivants sont tolérés avec l'approbation du propriétaire: les oiseaux, les chats et les chiens de moins de (20) livres. Ils ne sont pas admis autour de la piscine ou au centre récréatif. Dans les rues, ils doivent être gardés en laisse et les excréments ramassés immédiatement. Il n'est pas permis d'attacher sans surveillance les animaux à l'extérieur de la maison. Les animaux domestiques agressifs et /ou bruyants qui causent un dérangement sont interdits. Les chiens sont tolérés, dans les bras du propriétaire, dans le centre récréatif pour de très court moment (remettre un document, s'inscrire à une activité etc.). Exception à cette règle pour les animaux de service : voir Chapitre II, al. 4.0 e).
7. Les planches à roulettes sont interdites partout dans le parc. Seuls les patins à roues alignées, les bicyclettes et trottinettes sont autorisés dans les rues du parc; ils sont cependant interdits au centre récréatif (incluant les trottoirs finis en pavé uni, les sections de la pétanque, de la salle multisports et de la piscine).
8. Il est interdit de laisser un enfant de douze (12) ans et moins sans surveillance à la piscine. Les enfants de moins de seize (16) ans ne sont pas admis dans le spa.
9. Il est défendu de laisser un enfant de moins de quinze (15) ans conduire une voiturette de golf, ainsi que de le faire conduire sur les genoux d'un adulte : voir Chapitre II, al. 3.2 d).
10. La vitesse maximale dans les rues du parc est de 10 milles/heure (16 kilomètres/heure).
11. Les seuls moyens de transport autorisés sur le site sont les automobiles, les mini-fourgonnettes, les VUS, les voiturettes de golf et les camions de style « pick-up ». Ceux-ci doivent être stationnés dans l'allée d'auto de la maison et non sur la rue: Chapitre II, al. 3.2.
12. Aucune corde à linge ou support à linge ne sont permis à l'extérieur de la maison. Il est strictement défendu de suspendre ou d'accrocher des serviettes ou vêtements où que ce soit à l'extérieur de la maison.
13. Les ordures ménagères sont ramassées le mercredi et le samedi (mercredi inclut récupération). Les poubelles peuvent être mises en bordure de la rue la veille au soir. Les poubelles et bacs de récupération doivent être invisibles de la rue.